



Règlement du Trail Hivernal du Haut Cantal 2023

SAMEDI 4 Février 2023

Préambule :

Attention : pour les non-licenciés, certificat médical obligatoire de non-contraindication de la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an.

Organisation :

Le « Trail hivernal du Haut Cantal », la « Condataise » et la « Rhuée Blanche » sont organisés par le Condat Sports et Loisirs.

Parcours :

Trois distances en boucle sont proposées :

- Trail hivernal du Haut Cantal : 31,5 km pour 1165 m de dénivelé positif cumulés
- La Condataise : 20 km pour 710 m de dénivelé positif cumulés
- Rhuée blanche : 9,800 km pour 250 m de dénivelé positif cumulés

Les trois courses se font de manières individuelles.

Participation :

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie junior pour la Rhuée blanche et espoir pour la Condataise et le trail hivernal du haut Cantal.

Les temps « limite » de passage au ravitaillement 1 situé à 12,300 km du départ est de 1h45 et de 3h45 au ravitaillement 2 situé à 21,500km du départ. Le ravitaillement 1 est commun au trail hivernal et à la Condataise, le ravitaillement 2 est unique au trail hivernal.

Inscription uniquement en ligne jusqu'au jeudi 2 février à minuit.

INSCRIPTIONS POSSIBLES LE JOUR MÊME

Tarifs :

- Trail Hivernal du Haut Cantal - 31,5 km - 1165m D+, Départ à 12 heures de la salle polyvalente de Condat
Prix de l'inscription : 19 €
- Condataise - 20 km - 710 m D+, Départ à 13 heures de la salle polyvalente de Condat
Prix de l'inscription : 16 €
- Rhuée blanche - 9,8 km - 250 m D+, Départ à 14h30 de la salle polyvalente de Condat
Prix de l'inscription : 11 €

Cadeau coureur aux 300 premiers inscrits !

ANNULATION D'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée avant la clôture des inscriptions en ligne. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent...

(remboursements, report...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Condition de remboursement :

Les frais d'inscription seront remboursés uniquement si le participant informe l'organisation avant la clôture des inscriptions en ligne.

Départ :

Le départ du trail hivernal aura lieu Samedi 4 Février 2023 à 12h, à la salle polyvalente de Condat, route de Bort.

Le départ de la Condataise aura lieu à 13h le Samedi 4 Février 2023 à la salle polyvalente de Condat, route de Bort.

Le départ de la Rhuée blanche aura lieu à 14h30 le Samedi 4 Février 2023 à la salle polyvalente de Condat, route de Bort.

Arrivée :

Salle polyvalente de Condat. En cas d'abandon le concurrent retire son dossard et le remet au point de ravitaillement le plus proche ou aux membres de l'organisation qui ferment la course.

Ravitaillements :

Trail hivernal à 12,300km et à 21,500km, (eau, boisson chaude, fruit sec, sucre, jus de fruit, gâteau salé).

Condataise : à 12,300 km (eau, boisson chaude, fruit sec, sucre, jus de fruit, gâteau salé).

+ Ravitaillements à l'arrivée

Accompagnateurs :

Pour des raisons de sécurité les suiveurs en vélo et les chiens sont interdits.

Sécurité et contrôle :

La sécurité est assurée par des signaleurs, un médecin de course et des secouristes. Des pointages seront effectués sur le parcours.

Tout athlète classé à l'arrivée, qui ne sera pas passé par un ou plusieurs contrôles, sera disqualifié.

Assurance, licence et certificat médical :

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'une compagnie d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Classement et récompenses :

Un classement masculin et un classement féminin par course. Les résultats seront consultables sur internet dans les 24 heures suivant la course à l'adresse <http://www.trail-haut-cantal.fr>.

Les récompenses seront remises à la salle polyvalente après l'arrivée du dernier concurrent.

Droit à l'image :

Les organisateurs pourront utiliser les photos qu'ils auront prises pour la promotion de leur épreuve sans qu'aucune indemnité ne soit versée aux personnes concernées par celles-ci.

Divers :

L'organisation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires. Dans ce cas, elles seront portées à la connaissance de chaque participant avant le départ. Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours contre l'organisation.

Barbat Laurent

Président du Condat Sports et loisirs